



LA FGAAC-CFDT L'A MARTELÉ : CE PROJET DE FILIALE D'INTÉRIM N'A AUCUN SENS ET AUCUNE RAISON D'ÊTRE !

Après avoir procédé en septembre 2025, aux premières annonces sur son projet de création d'une société de travail temporaire à la conduite, la Direction de la SA Voyageurs annonçait dans le cadre des bilatérales organisées en novembre, qu'elle avait inscrit ce dossier à l'ordre du jour du CSE Central Voyageurs du 14 janvier 2026, pour une mise en place envisagée en septembre 2026.

La FGAAC-CFDT a déposé une DCI nationale pour s'opposer à la création de cette filiale d'intérim et s'est inscrite dans une démarche unitaire pour faire reculer la Direction !

Suite à la DCI unitaire déposée le 5 janvier 2026, la Direction de la SA Voyageurs a transmis, le 13 janvier, un courrier indiquant qu'elle retirait ce projet de l'ordre du jour du CSE Central ! ☹️☹️

LA FGAAC-CFDT A PRIS ACTE DE CE RECU ET RESTE PLEINEMENT MOBILISÉE CONTRE CE PROJET, QUI N'EST PAS ENCORE ENTERRÉ !

FILIALE DE TRAVAIL D'INTÉRIM À LA CONDUITE : SOUS LA PRESSION, LA DIRECTION FAIT MACHINE ARRIÈRE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



Téléchargez gratuitement l'application



LE RETRAIT DE CE DOSSIER DU CSE CENTRAL EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE IMPORTANTE ET LA FGAAC-CFDT EXIGE SON ABANDON COMPLET !

Dans les différents échanges et réunions de conciliation, la Direction de la SA Voyageurs a tenté de justifier son projet de la même manière : cette filiale de travail temporaire permettrait d'avoir une meilleure gestion des effectifs à la conduite, et de combler les éventuels manques de conducteurs sur le territoire !

Cet argument est un faux-nez, car la Direction dispose déjà de nombreux leviers qu'elle peut et n'hésite pas à activer : pools fac, appuis territoriaux, conducteurs occasionnels...

Cette société de travail temporaire s'inscrit en réalité dans la poursuite de la stratégie de filialisation de la SA Voyageurs et son but est d'apporter une mauvaise solution aux difficultés rencontrées par les sociétés dédiées pour assurer la production !

En savoir



RETROUVEZ LA DCI DÉPOSÉE PAR LA FGAAC-CFDT AUPRÈS DE LA SA VOYAGEURS



CE PROJET PRÉSENTE UN RISQUE ÉVIDENT D'EXTENSION :

- ➔ La Direction tente de faire croire que ce projet se limite à l'activité TER et à des conducteurs retraités, mais il est en réalité, très facilement extensible dans un second temps, à l'ensemble des activités et à des ADC actifs !
- ➔ Pour la FGAAC-CFDT, le recours à des conducteurs, qui relèveraient de la réglementation du travail temporaire, constitue une véritable précarisation de l'emploi à la conduite et présente un risque de remise en cause des parcours professionnels des ADC !



LA DIRECTION FERAIT BIEN DE REVOIR SES PRIORITÉS :

- ➔ La création de cette filiale de travail temporaire n'a aucun sens et la Direction devrait rapidement revoir ses priorités !
- ➔ Pour la FGAAC-CFDT, la Direction de la SA Voyageurs ferait mieux d'anticiper correctement les besoins en effectifs, d'accorder les mutations, de proposer des détachements, de dynamiser les parcours professionnels et de limiter le nombre de modifications de commande, plutôt que de gaspiller des euros et de l'énergie dans un tel projet !



LA FGAAC-CFDT EXIGE UN REX DES APPELS D'OFFRES :

- ➔ Dès la mise en exploitation, les sociétés dédiées de Voyageurs ont eu recours à des conducteurs et à des CTT en renfort de TER ou de l'appui territorial !
- ➔ Cette situation est anormale et démontre que les équipes en charge des réponses aux appels d'offres ont sous-dimensionné les effectifs et ont rogné sur les conditions sociales pour remporter les marchés !
- ➔ La FGAAC-CFDT exige qu'un véritable retour d'expérience soit mis en place pour tirer les nécessaires enseignements !